



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi vingt-six juin deux-mille-vingt-trois

Convocation du  
19 juin 2023  
Compte rendu affiché  
le 28 juin 2023  
Nombre de membres  
- en exercice : 29  
- présents : 16  
- votants : 25

CG/SE  
N° 2023/071

Étaient présents : Mme HINCKY, M. AFACAN, Mmes DOUELLE, JORY, LÉVÉQUE, MM. MALARD, CHENE Adjoints, Mmes LIGER, TABABI-BILBOT, MM. BRETON, SIMONET, Mmes BEVIERE, PINÇON, VILLETTE, MM. BUIZARD-BLONDEAU, STROMBONI Conseillers Municipaux.

Absents : M. BROSSE qui a donné pouvoir à M. AFACAN  
Mme PITA qui a donné pouvoir à Mme DOUELLE  
M. MAUSSION qui a donné pouvoir à Mme JORY  
Mme SY qui a donné pouvoir à Mme LÉVÉQUE  
Mme HANATY qui a donné pouvoir à M. BRETON  
Mme LAMOTTE qui a donné pouvoir à M. MALARD  
M. SOUILAH qui a donné pouvoir à M. CHENE  
M. BURGEVIN qui a donné pouvoir à Mme LIGER  
M. METIN  
M. MASSON  
M. NOLLAND qui a donné pouvoir à Mme HINCKY  
Mme MEUNIER  
Mme DROUARD

Président de séance : Mme HINCKY

Secrétaire de séance : Mme LÉVÉQUE

### MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs de l'école de musique n'ont pas changé depuis 2011,

Considérant le plan d'économie générale de la collectivité pour faire face à l'inflation,

Sur proposition de la commission des finances réunie le lundi 12 juin 2023,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide l'application de la grille tarifaire suivante à partir du 1er septembre 2023, et pour une durée de 1 an :

CATEGORIE	TARIF ANNUEL Hors-Pithiviers	TARIF ANNUEL pour les Pithivériens
Éveil, initiation, formation musicale seule	270,00 €	135,00 €
Cursus complet 1er cycle, 2ème cycle : instrument, pratique collective, FM	522,00 €	252,00 €
1 instrument supplémentaire, ou pratique collective seule, ou instrument 3ème cycle - 30 min, ou instrument adulte hors-cursus - 30 min	315,00 €	153,00 €

Instrument 3ème cycle - 45 min Instrument adulte hors-cursus - 45 min	423,00 €	216,00 €
Location d'instrument	153 € / an caution : 50 €	
Dépôt d'un dossier d'inscription puis désistement avant inscription définitive	18,00 €	

Décide l'application d'une réduction dans les 2 cas suivants :

- 20 % de réduction pour le 2ème membre et les suivants du même foyer,
- 30 % de réduction pour les membres actifs d'une société musicale de Pithiviers,

Autorise la facturation selon un échancier mensuel sur 9 mois (octobre à juin),

Décide d'ajouter au règlement intérieur les mentions suivantes :

- l'inscription est définitive à partir du 1er octobre de chaque année scolaire pour toute l'année scolaire,
- les règlements sont dus jusqu'à la fin de l'année scolaire même en cas de radiation (sauf cas de force majeure : déménagement, perte d'emploi, raison médicale, décès...),
- les élèves de 2ème cycle en cursus complet peuvent suivre des cours d'instrument de 30 à 45 min en fonction des possibilités de l'école,
- le cursus complet est obligatoire pour tous les mineurs jusqu'à la fin du cycle 2 sauf dérogation de la direction,
- un élève qui s'inscrit en cursus complet est prioritaire quel que soit son âge,
- Toute absence doit être signalée la veille du cours ou au plus tard 1h avant. À partir de 3 absences injustifiées, l'élève et/ou un représentant légal sera convoqué par la direction. Si un élève atteint 15 absences, toutes disciplines confondues, la direction pourra décider de sa radiation.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers le


Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

et publication ou notification du

Pour extrait conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le Maire,



Philippe NOLLAND

